



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

JM/vg

P.V. ENEJ 19

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse**

Procès-verbal de la réunion du 22 mars 2016

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 2 mars 2016 et de la réunion du 9 mars 2016
2. Motion de Madame Martine Hansen relative à la professionnalisation de la fonction directive des écoles fondamentales (décision de renvoi prise en séance plénière le 15 juillet 2015)
3. Motion de M. Fernand Kartheiser relative à l'introduction de la langue russe dans l'enseignement secondaire luxembourgeois (décision de renvoi prise en séance plénière le 1^{er} décembre 2015)
4. Examen des dossiers européens suivants:
 - Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (EF2020) (doc. 13 858/15)
 - Rapport conjoint 2015 sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (doc. 14437/2/15 REV 2)
 - Semestre européen 2016 – Plan national de réforme du Luxembourg dans le domaine de l'éducation et de la formation
5. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Martine Mergen, M. Laurent Zeimet

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Mike Engel, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Lex Delles, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 2 mars 2016 et de la réunion du 9 mars 2016

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

2. Motion de Madame Martine Hansen relative à la professionnalisation de la fonction directive des écoles fondamentales (décision de renvoi prise en séance plénière le 15 juillet 2015)

Mme Martine Hansen présente la motion susmentionnée par laquelle le Gouvernement est invité à professionnaliser la fonction directive des écoles fondamentales, à rédiger une description possible de tâches et de fonctions d'une direction d'école et à élaborer le profil requis au niveau des qualifications pour un tel poste. Pour le détail, il est prié de se référer au document en annexe. L'oratrice soulève la question de savoir si l'instauration des directions de région, telle que prévue dans l'accord conclu le 22 février 2016 entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, d'une part, et le syndicat CGFP-SNE, d'autre part, rend les dispositions de la motion superfétatoires.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse présente la nouvelle structure de gouvernance à mettre en place au niveau de l'enseignement fondamental, telle que prévue dans l'accord précité. Les directions de région sont censées remplacer les structures actuelles de l'inspection de l'enseignement fondamental en matière de la gestion des écoles et de l'inspection journalière. L'orateur rappelle que les réformes successives de l'enseignement fondamental ont eu pour effet de déléguer à l'inspectorat de nombreuses missions supplémentaires, entraînant ainsi une certaine surcharge de travail.
- M. le Ministre explique que le nombre actuel d'arrondissements sera réduit à un nombre entre douze et seize. L'introduction d'équipes dirigeantes de trois à cinq personnes, comprenant un directeur et plusieurs directeurs adjoints selon les régions, devrait mener à une meilleure définition et distribution des tâches et responsabilités au niveau des équipes dirigeantes, notamment pour ce qui est de la mission d'inspection dans les écoles mêmes. Concernant l'encadrement des enseignants stagiaires, M. le Ministre donne à considérer que cette mission incombe tant à l'inspecteur qu'au conseiller pédagogique prévu dans la loi du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale.
- Rappelant que le programme gouvernemental ne prévoit pas une professionnalisation de la fonction du président du comité d'école, M. le Ministre se prononce contre la suppression de ces comités, issus d'un processus de démocratie participative qui aurait fait ses preuves. Le système en vigueur présente un certain nombre d'avantages, notamment pour ce qui est de la répartition des compétences

entre les comités d'école et les inspecteurs d'arrondissement qui sont les supérieurs hiérarchiques des instituteurs.

- M. le Ministre plaide par ailleurs en faveur d'une structure de gouvernance identique à toutes les écoles fondamentales, indépendamment de leur taille.

En guise de résumé, M. le Ministre estime que l'instauration des directions de région conduira vers une amélioration de la gouvernance des établissements de l'enseignement fondamental. L'orateur entend mettre à disposition de la Commission une description de la tâche et des compétences des équipes dirigeantes dès la finalisation du projet de loi en question.

La motion est rejetée par sept voix (DP, LSAP, « déi gréng ») contre six (CSV et ADR).

3. Motion de M. Fernand Kartheiser relative à l'introduction de la langue russe dans l'enseignement secondaire luxembourgeois (décision de renvoi prise en séance plénière le 1^{er} décembre 2015)

M. Fernand Kartheiser présente la motion susmentionnée par laquelle le Gouvernement est invité à étudier la possibilité d'introduire la langue russe dans l'enseignement secondaire luxembourgeois, au même titre que l'espagnol ou l'italien, et à encourager l'organisation de cours facultatifs de langue russe dans les écoles luxembourgeois. Pour le détail, il est prié de se référer au document en annexe. En soulignant qu'il ne s'exprime pas en faveur de l'introduction d'un cours obligatoire de langue russe dans l'enseignement secondaire, l'orateur estime qu'il est regrettable que le russe soit la seule grande langue européenne à ne pas faire partie du curriculum des écoles luxembourgeoises.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- M. le Ministre rappelle que le système des cours de langue à option reste en vigueur dans l'enseignement secondaire. De l'ordre de deux heures par semaines, les cours de langue à option sont offerts aux élèves de 3^e, 2^e et 1^{ère}, qui peuvent ainsi acquérir des connaissances approfondies d'une quatrième langue étrangère. Pour des raisons de coût, une participation minimale de dix élèves par classe est requise. Vu l'autonomie scolaire, il est libre aux lycées d'offrir les cours à option qu'ils jugent opportuns.
- Les langues en option les plus sollicitées sont l'italien et l'espagnol, suivi du portugais, du chinois, du néerlandais et du grec ancien. M. le Ministre estime que le système des cours à option s'applique également à la langue russe. Pour des raisons historiques ou socioéconomiques, l'intérêt pour cette option semble minime. Ainsi, la langue est actuellement enseignée en option au Lycée Aline Mayrisch, où huit élèves suivent des cours de russe en 3^e. Ils sont au nombre de six en 2^e et de sept en 1^{ère}. Le fait que les classes soient maintenues malgré un nombre insuffisant d'élèves par rapport au seuil fixé est expliqué par la dérogation que le Ministre peut accorder afin de susciter l'intérêt pour un cours. Le Lycée Hubert Clément à Esch/Alzette offre également un cours de langue russe en option qui est actuellement suivi par 17 élèves de 3^e.
- Il est par ailleurs signalé que 42 élèves suivent actuellement des cours de langue chinoise à option au Lycée Ermesinde. Le Lycée de Garçons d'Esch/Alzette compte

onze élèves inscrits en cours de chinois, tandis qu'au Lycée Aline Mayrisch, treize élèves suivent ces cours.

- Plusieurs intervenants se prononcent contre une introduction obligatoire de la langue russe, puisqu'une telle démarche serait difficilement aménageable au niveau du curriculum serré de l'enseignement secondaire. Cependant, toutes les initiatives prises par les lycées en vue de renforcer le multilinguisme des élèves sont à encourager.

La motion est rejetée par sept voix (DP, LSAP, « déi gréng ») contre une (ADR), avec l'abstention du groupe politique CSV.

4. Examen des dossiers européens suivants:

- Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (EF2020) (doc. 13 858/15)

- Rapport conjoint 2015 sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (doc. 14437/2/15 REV 2).

- Semestre européen 2016 – Plan national de réforme du Luxembourg dans le domaine de l'éducation et de la formation

- Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (EF2020) (doc. 13 858/15)

En guise d'introduction, M. le Ministre souligne que la politique de l'éducation relève du domaine de la compétence nationale. Néanmoins, la comparaison de bonnes pratiques en vigueur dans les différents Etats membres de l'Union européenne peut s'avérer fructueuse en vue de l'évaluation des mesures mises en place au niveau national.

Le représentant ministériel présente les grandes lignes du rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, pour le détail duquel il est prié de se référer au document en annexe. La lutte contre le décrochage scolaire ainsi que l'augmentation du taux de diplômés de l'enseignement supérieur constituent les principaux défis auxquels les Etats membres doivent faire face. Suite aux attentats de Paris du 7 janvier 2015, le rapport met un accent sur la promotion de la cohésion sociale, de l'égalité, de la non-discrimination ainsi que sur l'acquisition de compétences civiques.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- Selon le représentant de la sensibilité politique ADR, le rapport constitue une tentative de l'Union européenne de s'accaparer de compétences dans le domaine de l'éducation. Les Etats membres devraient veiller à maintenir la pluralité de leurs systèmes d'éducation. Suite aux attentats survenus à Paris le 7 janvier 2015 et le 13 novembre 2015, ainsi qu'à Bruxelles le 22 mars 2016, le rapport ne serait plus en

phase avec la réalité, puisque la promotion de l'intégration en tant que défi principal auquel les Etats membres doivent faire face, n'y est pas mentionnée.

- Plusieurs intervenants, dont M. le Ministre, soulignent qu'il ne saurait être question d'abandonner l'autonomie des Etats membres en matière de politique d'éducation. Néanmoins, les échanges de vues au niveau européen sont utiles au sens où ils permettent de s'inspirer de bonnes pratiques appliquées dans d'autres Etats membres. M. le Ministre signale par ailleurs que la promotion de l'intégration figurait parmi les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au cours du deuxième semestre 2015.
- Selon le représentant de la sensibilité politique ADR, le Luxembourg ne devrait pas aligner sa politique d'éducation avec les lignes directrices émises par des organisations européennes ou internationales telles que l'OCDE, dont les principes ne seraient pas nécessairement dans l'intérêt des élèves luxembourgeois.
- Suite à un questionnaire afférent, M. le Ministre entend mettre à disposition de la Commission les statistiques relatives au nombre d'analphabètes en situation de décrochage scolaire.

- Rapport conjoint 2015 sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse

Le représentant ministériel présente les grandes lignes du rapport conjoint 2015 sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, pour les détails duquel il est prié de se référer au document en annexe.

M. le Ministre entend lancer une initiative au niveau européen afin d'adapter les mesures entreprises en faveur de la jeunesse à l'ère des réseaux sociaux et des nouvelles technologies de communication.

- Semestre européen 2016 – Plan national de réforme du Luxembourg dans le domaine de l'éducation et de la formation

M. le Ministre présente les mesures mises en place en faveur du maintien scolaire. Pour les détails, il est prié de se référer au document en annexe.

Concernant les démarches d'orientation et de remédiation, il est précisé que le Ministère fixe des lignes directrices que les établissements scolaires peuvent décliner selon leurs besoins, dans le cadre d'une autonomie élargie.

Il est précisé que les élèves inscrits en formation professionnelle continue de l'enseignement secondaire technique peuvent également participer au programme européen Erasmus+.

5. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 22 mars 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président,
Lex Delles

Annexes

Motion de Madame Martine Hansen relative à la professionnalisation de la fonction directive des écoles fondamentales

Motion de M. Fernand Kartheiser relative à l'introduction de la langue russe dans l'enseignement secondaire luxembourgeois

Rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (EF2020) (doc. 13 858/15)

Rapport conjoint 2015 sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (doc. 14437/2/15 REV 2)

Semestre européen 2016 – Plan national de réforme du Luxembourg dans le domaine de l'éducation et de la formation



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Monsieur Lex Delles
Président de la Commission de l'Education
nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 15 juillet 2015

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion n°1 de Madame Martine Hansen relative à la professionnalisation de la fonction directive des écoles fondamentales, à la rédaction d'une description possible de tâches et de fonctions d'une direction d'école et à l'élaboration d'un profil au niveau des qualifications pour un tel poste.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- aux honorables Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 15 juillet 2015

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : Groupe politique CSV

Mme Martine Hansen

15.07.2015

PL 6773

1

MOTION

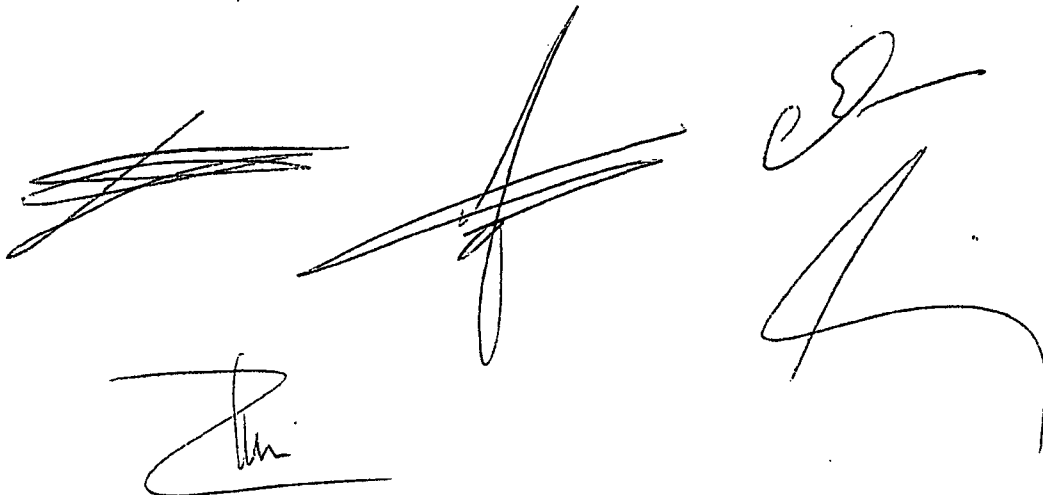
La Chambre des Député-e-s,

- Considérant qu'au niveau de l'enseignement fondamental, un stage de trois ans sera introduit pour tous les instituteurs et qui sera organisé par l'Institut de formation de l'Education nationale (IFEN) ;
- Considérant que l'inspecteur de l'enseignement fondamental est le supérieur hiérarchique du stagiaire et qu'il est également responsable, dans le cadre du stage, du bon déroulement de la formation à la pratique professionnelle des stagiaires enseignants ;
- Considérant qu'un tel accompagnement du stagiaire constitue une grande responsabilité pour l'inspecteur et représente une charge de travail supplémentaire ;
- Considérant qu'une collaboration ou coresponsabilité entre l'inspecteur et une personne de responsabilité du terrain permettrait de libérer/décharger l'inspecteur d'une partie de ces devoirs, mais surtout de parfaire l'accompagnement du stagiaire ;
- Considérant que selon l'actuelle organisation de l'enseignement fondamental, seul le président du comité d'école pourrait assumer une telle coresponsabilité ;
- Constatant pourtant qu'au fil des années, les missions du président du comité d'école se sont multipliées et sont devenues plus complexes ;

- Considérant le programme gouvernemental de 2013, selon lequel « *Des études internationales révèlent que la direction de l'école joue un rôle important dans le développement de la qualité des écoles. Afin de contribuer à la réussite de la réforme engagée en 2009, le Gouvernement s'attachera à améliorer l'administration et l'organisation dans les écoles* » ;
- Considérant de manière générale qu'il est temps de doter tous les établissements scolaires d'une réelle organisation hiérarchique interne ;
- Considérant qu'il est temps de mettre en place une direction d'école au niveau de l'enseignement fondamental afin de garantir une gestion plus efficace de l'école et d'assurer un encadrement intensif et de qualité de l'ensemble de la communauté scolaire ;

Invite le Gouvernement

- A professionnaliser la fonction directive des écoles fondamentales ;
- A rédiger une description possible de tâches et de fonctions d'une direction d'école ;
- A élaborer le profil requis au niveau des qualifications pour un tel poste.





CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Monsieur Lex Delles
Président de la Commission de l'Education
nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de Monsieur Fernand Kartheiser relative à l'introduction de la langue russe dans l'enseignement secondaire luxembourgeois.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- aux honorables Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,



Dépôt : M F. Kartheiser
01.12.2015

MOTION

La Chambre des Députés

considérant

que cinq des plus importantes langues européennes sont régulièrement enseignées dans l'enseignement secondaire luxembourgeois, à savoir le français, l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien,

que de surcroît, la langue portugaise fera partie de l'offre scolaire dans la future École internationale publique à Differdange,

que la langue russe est la seule des grandes langues européennes à ne pas encore faire partie du curriculum des écoles luxembourgeoises,

que la langue russe est parlée actuellement par 275 millions de personnes dans le monde entier et est par ce fait la septième langue la plus parlée,

que la langue russe reste une langue véhiculaire dans de nombreux États membres de l'Union européenne,

que la langue russe est une des langues officielles des Nations Unies,

que la langue russe, outre son importance culturelle, joue un rôle éminent dans le monde des sciences et de l'enseignement universitaire,

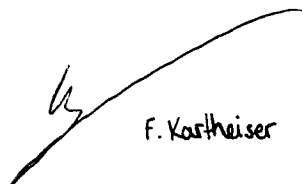
que la communauté russophone au Luxembourg ne cesse de croître et compte actuellement déjà près de 5.000 personnes de nationalité diverses,

que la compréhension du russe facilite l'accès aux autres langues slaves, dont plusieurs sont d'ailleurs fréquemment utilisées au Grand-Duché,

invite le Gouvernement

à étudier la possibilité d'introduire la langue russe dans l'enseignement secondaire luxembourgeois, au même titre que l'espagnol ou l'italien,

à encourager l'organisation de cours facultatifs de langue russe dans les écoles luxembourgeoises.



F. Kartheiser

Bruxelles, le 11 novembre 2015
(OR. en)

13858/15

EDUC 292
JEUN 103
SOC 647
EMPL 425
RECH 267
MI 702
COMPET 498

NOTE

Origine:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	13625/15 EDUC 284 JEUN 95 SOC 632 EMPL 415 RECH 264 MI 682 COMPET 488
N° doc. Cion:	11554/15 EDUC 241 JEUN 63 SOC 494 EMPL 321 RECH 220 MI 531 COMPET 390
Objet:	Projet de rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") <i>Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation</i> - Adoption

Lors de sa réunion du 11 novembre 2015, le Comité des représentants permanents a noté que le texte mentionné en objet faisait maintenant l'objet d'un accord unanime.

Par conséquent, le Conseil est invité à adopter le rapport conjoint sur la base du texte figurant ci-après et à le transmettre pour publication au Journal officiel.

Projet de rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020")

Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation

1. Contexte

L'Europe doit s'atteler à un certain nombre de tâches urgentes: se remettre à créer des emplois et favoriser la reprise économique; parvenir à une croissance durable; combler le déficit d'investissement; renforcer la cohésion sociale; coordonner une réponse au flux migratoire; chercher en priorité à prévenir la radicalisation et la violence. Dans le même temps, elle doit s'attaquer aux défis à long terme que constituent le vieillissement de la population, l'adaptation à l'ère numérique et la compétitivité dans une économie mondiale, fondée sur la connaissance.

La réponse stratégique de l'Europe dans le cadre des orientations politiques de la Commission européenne intitulées "Un nouvel élan pour l'Europe: mon programme pour l'emploi, la croissance, l'équité et le changement démocratique"¹ marque un nouveau départ. Nombre d'arguments économiques plaident en faveur du rôle essentiel que le secteur de l'éducation et de la formation, propice à la croissance, pourrait jouer dans le cadre de ce nouveau programme. L'investissement dans le capital humain constitue un placement judicieux. Une éducation et une formation de qualité contribuent à favoriser une croissance économique soutenue ainsi qu'un développement durable: elles alimentent la recherche et développement, l'innovation, la productivité et la compétitivité. Les États membres devraient procéder aux investissements nécessaires dans tous les systèmes d'enseignement et de formation, afin d'améliorer leur efficacité et leur efficience pour ce qui est d'accroître les qualifications et les compétences de la main-d'œuvre, ce qui, au sein d'une économie de plus en plus numérisée et dans le contexte de l'évolution technologique, environnementale et démographique, leur permettrait de mieux anticiper l'évolution rapide des besoins de marchés du travail dynamiques, et de mieux y répondre. Il convient que les États membres intensifient leur action pour améliorer l'accès de tous à un apprentissage de qualité tout au long de la vie et mettent en œuvre des stratégies en faveur du vieillissement actif qui permettent de prolonger la vie active.

¹ Présentées au Parlement européen le 15 juillet 2014, à Strasbourg, par Jean-Claude Juncker, président de la Commission.

Le déchaînement tragique d'actes extrémistes violents qui a marqué le début de l'année 2015 est venu brutalement nous rappeler que nos sociétés sont vulnérables. L'éducation et la formation ont un rôle important à jouer pour faire en sorte que les valeurs humaines et civiques que nous partageons soient préservées et transmises aux générations futures, pour défendre la liberté de pensée et d'expression, promouvoir l'inclusion sociale et le respect de l'autre, ainsi que pour prévenir et combattre toute forme de discrimination, renforcer dès le plus jeune âge l'enseignement et l'appropriation de ces valeurs fondamentales communes, et pour travailler à construire, grâce à l'éducation, des sociétés plus inclusives². L'éducation et la formation peuvent contribuer à prévenir et à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, promouvoir le respect mutuel et jeter les bases d'une société ouverte et démocratique sur laquelle repose une citoyenneté active.

Dans le même temps, les systèmes d'enseignement et de formation ont à relever le défi consistant à garantir un accès égal à une éducation de qualité, notamment en atteignant les plus défavorisés et en intégrant des personnes d'origines diverses, notamment en intégrant correctement dans l'environnement d'apprentissage les migrants nouvellement arrivés³ et en favorisant ainsi la convergence sociale vers le haut.

Dans ce contexte, l'éducation et la formation contribuent de manière substantielle à plusieurs stratégies et initiatives de l'UE, comme la stratégie Europe 2020, la Garantie pour la jeunesse, l'Initiative pour l'emploi des jeunes, l'initiative relative au marché unique numérique, les agendas européens pour la sécurité et en matière de migration et le plan d'investissement pour l'Europe, dans le plein respect de la compétence des États membres quant à leurs propres systèmes d'enseignement et de formation. La coopération dans le cadre d'"Éducation et formation 2020" complète les actions nationales et aide les États membres, grâce à des échanges entre pairs, à l'apprentissage mutuel et à la collecte d'éléments et de données, à procéder aux réformes qui amélioreront encore leurs résultats.

² Déclaration sur la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination au moyen de l'éducation, Paris, le 17 mars 2015.

³ Ce qui suit s'applique à chaque fois qu'il est fait référence aux migrants dans ce texte: *Cela s'applique sans préjudice de la situation juridique à l'égard de l'accès à l'éducation et à la formation des différentes catégories de migrants, telles qu'elles sont définies dans le droit international, le droit de l'Union européenne et le droit national applicable.*

L'éducation et la formation apportent les savoirs, qualifications et compétences qui permettent aux personnes de grandir et de peser sur leur destin, en élargissant leurs perspectives, en les dotant d'atouts pour leur vie future, en jetant les bases pour une citoyenneté active et des valeurs démocratiques et en promouvant l'inclusion, l'équité et l'égalité.

Le suivi de l'éducation et de la formation effectué en 2015 par la Commission montre que de sérieux défis restent à relever:

- dans l'ensemble de l'UE, 22 % des jeunes de 15 ans ont de mauvais résultats en mathématiques. Chez les élèves défavorisés sur le plan socio-économique, ce pourcentage monte au niveau inquiétant de 36,6 %. En outre, 18 % des jeunes de 15 ans dans l'UE éprouvent des difficultés en lecture et 17 % ont de mauvais résultats en sciences. Les résultats insuffisants dans ces matières sont 60 % plus fréquents chez les garçons que chez les filles⁴;
- un adulte européen sur quatre est pris dans le piège de la faible qualification, qui limite l'accès au marché du travail tout en fermant la porte à une éducation ou une formation plus poussées. Seuls 4,4 % des 66 millions d'adultes titulaires au mieux d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire participent à une action d'éducation ou de formation pour adultes⁵;
- le taux de décrochage scolaire⁶ s'élève actuellement à 11,1 %. Si des progrès tangibles ont été accomplis vers la réalisation du grand objectif commun de la stratégie Europe 2020, l'Europe compte encore plus de 4,4 millions de jeunes en décrochage scolaire, dont 60 % sont soit inactifs soit chômeurs, ce qui implique un risque plus élevé d'exclusion sociale et d'un engagement citoyen plus faible;
- le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur⁷ continue de s'améliorer et s'établit à présent à 37,9 %. Ici aussi, des progrès appréciables ont été réalisés sur la voie du grand objectif commun de la stratégie Europe 2020, mais le problème de l'employabilité des diplômés reste entier dans toute l'UE.

⁴ Résultats de l'enquête PISA de l'OCDE en 2012: "L'excellence par l'équité".

⁵ Enquête sur les compétences des adultes: implications pour les politiques d'éducation et de formation en Europe (Commission européenne (2013)).

⁶ La part des 18-24 ans qui ont suivi tout au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne suivent plus ni études ni formation.

⁷ Pourcentage des 30-34 ans qui ont terminé avec succès un cycle d'enseignement supérieur (Eurostat).

Le bilan approfondi à mi-parcours du cadre stratégique "Éducation et formation 2020", réalisé en 2014 avec le concours des États membres et des principales parties prenantes et sur lequel se fonde le présent rapport, a permis de tirer les trois grandes conclusions suivantes:

- l'intérêt d'un cadre intégré couvrant les domaines de l'éducation et de la formation à tous les niveaux a été confirmé. Le besoin actuel de flexibilité et de perméabilité entre les expériences d'apprentissage exige une cohérence des politiques, depuis l'enseignement préscolaire et scolaire jusqu'à l'enseignement supérieur, en passant par l'enseignement et la formation professionnels et l'éducation et la formation des adultes, ce qui permet de concrétiser le principe de l'éducation et de la formation tout au long de la vie;
- les quatre objectifs stratégiques du cadre "Éducation et formation 2020" (et les critères de référence européens actuels) restent valables, dans la mesure où ils ont été formulés de manière complète et prospective dans les conclusions du Conseil de 2009 à ce propos, ce qui donne aux activités menées dans ce cadre une base solide jusqu'en 2020. Les priorités stratégiques doivent cependant être recalibrées pour intégrer à la fois les défis, urgents en termes économiques et d'emploi, et le rôle que doit jouer l'éducation pour promouvoir l'équité et l'inclusion et pour transmettre les valeurs européennes communes, des compétences interculturelles et la citoyenneté active;
- "Éducation et formation 2020" contribue de manière importante à la stratégie globale de l'UE pour l'emploi, la croissance et l'investissement, y compris au Semestre européen. À cet égard, on pourrait renforcer la base de connaissances et l'apprentissage mutuel pour les réformes à opérer, ainsi que, au besoin, la pertinence du cadre par rapport à chaque pays.

En raison des défis et des conclusions exposées ci-dessus, et afin de mieux aligner le cadre "Éducation et formation 2020" sur le mandat politique et les priorités de l'UE, le présent rapport conjoint propose de donner des orientations pour la coopération européenne dans ce cadre jusqu'en 2020, ce qui ferait passer son cycle de travail de trois à cinq ans.

2. Principaux défis présidant au choix des futures priorités

Sur la base du bilan qui a été dressé, et tout en tenant compte des différences entre États membres, le présent chapitre expose les principales évolutions et les principaux défis dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe, qui ont conduit à l'identification des nouveaux **domaines prioritaires** et des nouvelles **questions concrètes** pour la suite du travail jusqu'en 2020.

Nouveaux *domaines d'action prioritaires*:

- Connaissances, qualifications et compétences pertinentes et de qualité, développées pendant toute la durée de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, axées sur les acquis d'apprentissage, pour favoriser l'employabilité, l'innovation, une citoyenneté active et le bien-être.
- Éducation inclusive, égalité, équité, non-discrimination et promotion des compétences civiques.
- Éducation et formation ouvertes et innovantes, entrant notamment de plain-pied dans l'ère numérique.
- Soutien appuyé aux enseignants, aux formateurs, aux responsables d'établissement et aux autres membres du personnel éducatif.
- Transparence et reconnaissance des compétences et des qualifications pour faciliter l'apprentissage et la mobilité de la main-d'œuvre.
- Investissements durables, qualité et efficacité des systèmes d'enseignement et de formation.

Ces domaines prioritaires et les questions concrètes qui y sont liées sont exposés en annexe.

2.1. La qualité et la pertinence des acquis d'apprentissage sont essentielles pour le développement des qualifications et compétences

Le faible niveau des connaissances et des qualifications de base en Europe entrave les progrès économiques et limite considérablement les individus dans leur parcours professionnel et leur épanouissement social et personnel. Pour que l'employabilité, l'innovation et la citoyenneté active progressent, et conformément à la recommandation de 2006 du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, les compétences de base doivent aller de pair avec d'autres compétences et attitudes essentielles: la créativité, l'esprit d'entreprise et d'initiative, les compétences numériques⁸, les connaissances en langues étrangères, la réflexion critique - développée notamment grâce à l'éducation au numérique et aux médias, et des compétences qui répondent à des besoins en croissance, comme ceux de l'économie verte et des secteurs du numérique et de la santé.

Stimuler la qualité des acquis d'apprentissage tout au long de la vie. Si la majorité des États membres ont mis en place des stratégies globales d'éducation et de formation tout au long de la vie, tous les pays devraient développer pareilles stratégies et veiller à la perméabilité entre les différents niveaux et formes d'apprentissage, ainsi que lors de la transition entre l'éducation et la formation et l'emploi. Il faut pour cela poursuivre les efforts de coordination et de partenariat entre les différents secteurs d'apprentissage et entre les établissements d'enseignement et les parties prenantes concernées.

L'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) constituent le point de départ et l'un des moyens les plus efficaces de renforcer la maîtrise de compétences clés, mais le défi est double: il s'agit à la fois d'élargir l'accès et d'améliorer la qualité. L'offre de services pour les enfants de moins de 3 ans est particulièrement problématique dans certains pays. Comme suggéré dans le code de qualité de l'EAJE élaboré par des experts des États membres lors du précédent cycle de travail, il convient de poursuivre les travaux sur des questions clés comme l'amélioration de l'accès, en mettant l'accent sur les enfants de milieux défavorisés, la professionnalisation du personnel et la qualité de la gouvernance, des programmes, du financement et des systèmes de suivi.

⁸ Apprendre et maîtriser les compétences numériques va au-delà des seules compétences en matière de TIC et implique une utilisation sûre, collaborative et créative des TIC, y compris la programmation.

Des mesures destinées à réduire le décrochage scolaire ont été mises en place par tous les États membres, mais elles ne constituent pas toujours les stratégies globales demandées par le Conseil dans sa recommandation de 2011⁹ ou des politiques équivalentes fondées sur des données probantes. Pour que cette stratégie fonctionne, il faut un engagement à long terme et une coopération intersectorielle, qui soit axée sur un mélange approprié de mesures de prévention, d'intervention précoce et de compensation. Les politiques de lutte contre le décrochage scolaire en milieu scolaire devraient inclure des approches collaboratives, la participation active des parents, des partenariats avec les parties prenantes externes et les collectivités, des mesures destinées à contribuer au bien-être des élèves et à un accompagnement et un conseil de grande qualité, pour que chaque élève ait les mêmes chances que les autres d'accéder et de participer à un enseignement de grande qualité et d'en tirer parti et que tous les apprenants puissent développer tout leur potentiel.

Les systèmes d'enseignement supérieur devraient dynamiser l'économie de la connaissance et répondre aux besoins de la société. L'enseignement supérieur doit répondre efficacement aux demandes d'une société et d'un marché du travail en mutation, en augmentant le niveau des qualifications et du capital humain en Europe et en renforçant sa contribution à la croissance économique. Pour ce faire, il devrait veiller à ce que la modernisation se concentre sur les synergies entre l'enseignement, la recherche, l'innovation et l'emploi, en établissant des liens entre les établissements d'enseignement supérieur et le milieu local et les régions, en mettant en œuvre des approches innovantes pour améliorer la pertinence des programmes d'études, y compris en ayant recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC), en améliorant le passage à l'emploi et en renforçant la collaboration internationale. Si beaucoup d'États membres doivent encore réduire les taux de décrochage scolaire et augmenter le nombre de diplômés, surtout dans les groupes défavorisés, il faut, en priorité, faire en sorte que toutes les formes d'enseignement supérieur donnent aux étudiants les connaissances, qualifications et compétences de haut niveau qui les préparent à leur future carrière. L'enseignement supérieur doit aussi contribuer à préparer les étudiants à une citoyenneté active fondée sur une attitude ouverte et une réflexion critique, ainsi que concourir à leur développement personnel, tout en jouant pleinement son rôle dans la transmission et la production de connaissances.

⁹ Le Royaume-Uni a voté contre cette recommandation.

L'enseignement et la formation professionnels jouent un rôle déterminant pour développer les qualifications utiles. Le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels est déjà bon dans la plupart des États membres. Cela tient notamment aux mesures visant à améliorer la performance, la qualité et l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels, qui ont été prises au cours de la période 2011-2014 pour mettre en œuvre les éléments définis dans le communiqué de Bruges de 2010, dans le cadre du processus de Copenhague. D'autres réformes devraient suivre, en vue d'atteindre les résultats à moyen terme définis dans les conclusions de Riga du 22 juin 2015 (voir en annexe). Il faudrait assurer le développement des qualifications utiles, en promouvant davantage toutes les formes de formation par le travail, telles que les stages, l'apprentissage et l'enseignement et la formation professionnels en alternance, en renforçant l'Alliance européenne pour l'apprentissage, en développant de nouveaux partenariats avec toutes les parties prenantes au niveau local, régional et national et en anticipant davantage les besoins en matière de qualifications. Dans le même temps, la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, des formateurs et des mentors devrait être renforcée, notamment au moyen de détachements en entreprise et dans l'industrie afin qu'ils restent informés de l'évolution sur le terrain.

L'éducation et la formation des adultes sont à la base de l'amélioration des compétences, de la requalification, de la citoyenneté active et de la cohésion sociale. Compte tenu des études récentes¹⁰ montrant la faiblesse du niveau des compétences de base des adultes, de l'incidence de la mondialisation sur les besoins de qualifications et des taux de chômage élevés, il est nécessaire de renforcer la mise en œuvre de l'agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes. Au nombre des priorités devraient figurer une gouvernance plus efficace, une augmentation significative des offres d'apprentissage et du niveau de participation, une offre plus souple, un accès plus large, une surveillance plus étroite et une meilleure assurance de la qualité (voir en annexe). L'éducation et la formation des adultes offrent aux migrants récemment arrivés et aux personnes issues de l'immigration la possibilité de poursuivre leur éducation ou de se recycler et augmentent leurs chances de se positionner sur le marché du travail et de s'intégrer dans la société.

¹⁰ Voir notamment l'enquête de l'OCDE sur les compétences des adultes, effectuée dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC).

2.2. L'éducation et la formation sont essentielles pour promouvoir la cohésion sociale, l'égalité, la non-discrimination et l'acquisition de compétences civiques

Les inégalités sont à leur niveau le plus élevé depuis ces trente dernières années dans la plupart des pays européens et de l'OCDE et ont une incidence négative sur les résultats en matière d'éducation, étant donné que les systèmes éducatifs ont tendance à reproduire les schémas existants en ce qui concerne le statut socioéconomique. Il est dès lors prioritaire de briser le cycle intergénérationnel du faible niveau de qualifications. Une majorité d'États membres ont pris des mesures pour améliorer l'accès à l'éducation des apprenants défavorisés. Il subsiste néanmoins un grand fossé en matière d'éducation, et garantir l'accès à un enseignement et une formation de qualité, en commençant par l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, demeure un défi dans plusieurs endroits de l'UE. Il faut des mesures efficaces pour répondre à la diversité dans toutes ses formes et pour offrir une éducation et une formation inclusives à tous les apprenants, en particulier aux groupes défavorisés, comme les apprenants ayant des besoins particuliers, les migrants nouvellement arrivés, les personnes issues de l'immigration et les Roms. La Garantie pour la jeunesse devrait être pleinement mobilisée à cet effet (à savoir les insertions sur le marché de l'emploi, les apprentissages et l'éducation et la formation de deuxième chance).

Il convient de s'attaquer aux inégalités entre hommes et femmes en matière d'éducation et de formation, qui résultent aussi de la persistance de stéréotypes de genre, et aux différences entre les sexes pour ce qui est des choix éducatifs. Les brimades, le harcèlement et la violence, y compris à caractère sexiste, dans l'environnement éducatif ne sauraient être tolérés. Les établissements d'enseignement et les enseignants, les formateurs, les responsables d'établissement et les autres membres du personnel éducatif doivent disposer des moyens et du soutien nécessaires pour que, dans leur environnement éducatif, les apprenants puissent expérimenter des valeurs telles que l'inclusion, l'égalité, l'équité, la non-discrimination et la citoyenneté démocratique. Des environnements éducatifs ouverts, comme des bibliothèques publiques, des centres d'éducation ouverts pour adultes et des universités ouvertes, devraient être dotés des moyens nécessaires pour promouvoir l'inclusion sociale.

La déclaration de Paris des ministres de l'éducation du 17 mars 2015 demandait des actions à tous les niveaux en vue de renforcer le rôle joué par l'éducation dans la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination, le renforcement de la cohésion sociale et l'aide à apporter aux jeunes afin qu'ils deviennent des membres actifs, responsables et ouverts d'esprit de notre société diverse et inclusive¹¹. L'éducation est importante pour prévenir et combattre la marginalisation et la radicalisation. Les suites à donner à cette déclaration constituent une priorité essentielle du nouveau cycle de travail. Elles prendront la forme d'une analyse conjointe, d'un apprentissage par les pairs, de rencontres, de la diffusion de bonnes pratiques et de mesures concrètes s'appuyant sur un financement provenant du programme Erasmus+, conformément aux quatre domaines recensés dans la déclaration: i) s'assurer que les enfants et les jeunes acquièrent des compétences sociales, civiques et interculturelles grâce à la promotion des valeurs démocratiques et des droits fondamentaux, de l'inclusion sociale, de la non-discrimination et de la citoyenneté active, ii) renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias, iii) encourager l'éducation des enfants et des jeunes défavorisés et iv) promouvoir le dialogue interculturel à travers toutes les formes d'apprentissage, en coopération avec les autres politiques sectorielles et les autres acteurs concernés.

L'importance des domaines d'action susmentionnés se trouve renforcée par l'afflux actuel de migrants en Europe. L'arrivée de personnes d'origines diverses pose un défi au secteur de l'éducation et de la formation et à ses parties prenantes dans toute l'Europe. Pour les migrants qui restent dans nos pays, l'intégration dans l'éducation et la formation est une étape indispensable pour leur inclusion sociale, leur employabilité, leur épanouissement professionnel et personnel et leur citoyenneté active. Dans ce contexte, une des toutes premières priorités est de leur faciliter une réelle acquisition de la (des) langue(s) du pays d'accueil. De plus, pour que l'intégration des migrants réussisse, il faut également que les enseignants, les formateurs, les responsables d'établissement, les autres membres du personnel éducatif, les apprenants et les parents développent des compétences interculturelles de manière à être bien préparés à s'ouvrir davantage à la diversité multiculturelle dans l'environnement éducatif. La dimension européenne de la migration montre qu'il est pertinent de soutenir pleinement les États membres dans leurs actions d'intégration, par exemple par une analyse conjointe, un apprentissage par les pairs, des conférences et la diffusion de bonnes pratiques.

¹¹ L'éducation non formelle est importante pour promouvoir la participation sociale et démocratique des jeunes, qui constitue une priorité en vertu du cadre de coopération de l'UE dans le domaine de la jeunesse (rapport 2015 de l'UE sur la jeunesse).

2.3. Pour un apprentissage pertinent et de qualité, il faut...

Utiliser plus activement les pédagogies innovantes et les outils permettant de développer les compétences numériques: l'éducation et la formation - à tous les niveaux - peuvent tirer profit de l'introduction de pratiques pédagogiques innovantes et éprouvées et d'outils didactiques qui ont fait la preuve de leur capacité à contribuer concrètement à un apprentissage inclusif et dynamique pour la diversité des apprenants. Plusieurs États membres font état d'initiatives visant à accroître les compétences numériques des enseignants et des apprenants, et un tiers d'entre eux ont mis en place des stratégies nationales pour la numérisation de l'éducation. Il reste toutefois des défis considérables à relever. Les sociétés deviennent de plus en plus numériques, ce qui dope la demande de compétences numériques. L'éducation et la formation doivent tenir compte de cette nécessité, qui requiert des investissements dans les infrastructures, des changements organisationnels, des équipements numériques et des compétences en la matière de la part des enseignants, des formateurs, des responsables d'établissement et des autres membres du personnel éducatif, ainsi que la création de ressources éducatives numériques (et libres) et de logiciels éducatifs de qualité. L'éducation et la formation devraient tirer profit de l'évolution des nouvelles TIC et adopter des pédagogies innovantes et dynamiques, fondées sur des méthodes participatives et reposant sur des projets. Des environnements éducatifs ouverts, comme des bibliothèques publiques, des centres d'éducation ouverts pour adultes et des universités ouvertes, peuvent aider les différents secteurs éducatifs à collaborer, y compris au bénéfice des apprenants défavorisés.

Un soutien appuyé aux enseignants, aux formateurs, aux responsables d'établissement et aux autres membres du personnel éducatif, qui jouent un rôle déterminant pour que les apprenants réussissent et pour mettre en œuvre la politique éducative: de nombreux États membres font état de mesures prises pour améliorer la formation des enseignants et insistent sur le fait que l'enseignement initial et le développement professionnel continu des enseignants et des formateurs devraient être adaptés au but poursuivi et porter à la fois sur les matières, la pédagogie et la pratique. Doter le personnel concerné, à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation, de qualifications et de compétences pédagogiques solides, basées sur des recherches et des pratiques sérieuses, reste une priorité. Ces personnes devraient être formées pour faire face aux besoins individuels et à la diversité croissante des apprenants en termes d'antécédents sociaux, culturels, économiques et géographiques, prévenir le décrochage scolaire et utiliser des pédagogies innovantes et les outils TIC de manière optimale, tout en bénéficiant d'un soutien à l'entrée en service au tout début de leur carrière.

Dans de nombreux pays, les pénuries de personnel font de plus en plus obstacle à un enseignement de qualité, tandis que l'intérêt pour la carrière d'enseignant s'amenuise considérablement. Les États membres devraient donc prendre des mesures pour rendre la profession d'enseignant plus attractive et en améliorer le statut¹². Des politiques globales à long terme sont nécessaires pour que les candidats les plus qualifiés, d'origine et d'expérience diverses, soient sélectionnés et que les enseignants aient des perspectives de carrière intéressantes, l'objectif étant aussi d'éliminer les solides stéréotypes sexistes existants.

¹² Étude sur les mesures visant à améliorer l'attrait de la profession d'enseignant en Europe, Commission européenne (2013).

Favoriser la mobilité à des fins d'apprentissage à tous les niveaux: le premier tableau de bord de la mobilité (2014), établi à la suite de la recommandation du Conseil de 2011 sur la mobilité à des fins d'apprentissage, révèle que le contexte de la mobilité à des fins d'apprentissage varie fortement d'un État membre à l'autre; d'importantes barrières subsistent en matière d'information, de soutien aux étudiants et de reconnaissance. Il y a lieu d'assurer un suivi des actions concernant la transparence, l'assurance de la qualité ainsi que la validation et la reconnaissance des compétences et des qualifications, et d'en poursuivre la mise en œuvre. Il faut disposer de données de meilleure qualité pour garantir le suivi de la mobilité.

Soutenir l'internationalisation dans l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation professionnels restera une priorité. On pourrait pour ce faire coopérer avec d'autres régions du monde en matière d'assurance de la qualité et de promotion des acquis d'apprentissage, mettre en place des partenariats stratégiques et des cours communs, promouvoir la mobilité des étudiants, du personnel enseignant et des chercheurs, ainsi que s'employer à faciliter la valorisation des qualifications acquises en dehors de l'UE.

Des outils de transparence et de reconnaissance de l'UE renforcés et simplifiés, et davantage de synergie entre eux: les outils de transparence et de reconnaissance sont essentiels pour la mobilité, l'employabilité et l'éducation et la formation tout au long de la vie. Certains d'entre eux, comme Europass, sont largement utilisés. Pour assurer une plus grande transparence, la plupart des États membres ont mis en place des cadres nationaux de certification (CNC) et en ont indiqué les références dans le cadre européen des certifications (CEC). Plusieurs États membres ont mis en œuvre le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET), le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CERAQ) et le cadre des certification de l'espace européen de l'enseignement supérieur (CC-EEES).

Il convient de poursuivre dans cette voie, de favoriser la validation de l'apprentissage non formel et informel et de faciliter la transparence et la comparabilité des certifications dans toute l'Europe. En ce qui concerne les migrants nouvellement arrivés, les instruments existants en matière de transparence pourraient également aider à mieux comprendre les certifications étrangères dans l'UE, et vice versa. Une reconnaissance et une validation adéquates peuvent concourir à l'adoption de pratiques d'apprentissage ouvertes et innovantes, y compris celles qui utilisent les technologies numériques.

On devrait aussi encore s'employer à mettre en œuvre de manière plus effective le CEC et les CNC et à développer davantage le CEC afin de renforcer la transparence et la comparabilité des certifications. Le recours au CEC et aux CNC peut venir soutenir les pratiques existantes en matière de reconnaissance et faciliter ainsi le processus de reconnaissance.

Une attention particulière devrait également être accordée, après une analyse d'impact préalable, à la simplification et à la rationalisation des instruments existants de l'UE, comme les outils, les portails et les autres services relatifs aux compétences et qualifications destinés au grand public, afin d'en renforcer le rayonnement.

Comblar le déficit d'investissement: l'efficacité des investissements dans une éducation et une formation de qualité est une source de croissance durable. Or, depuis le début de la crise, les budgets publics restent limités et plusieurs États membres réduisent leurs dépenses en termes réels. Il semble dès lors nécessaire d'aider les États membres à concevoir des réformes qui assurent plus efficacement une éducation et une formation de qualité, dans un contexte sociétal au sens large. Le plan d'investissement pour l'Europe, Erasmus+, les fonds structurels et d'investissement européens, y compris l'initiative pour l'emploi des jeunes, et "Horizon 2020", peuvent contribuer à stimuler les investissements et à soutenir les priorités stratégiques du cadre "Éducation et formation 2020", tout en tissant des liens solides avec les politiques mises en place.

3. Gouvernance et méthodes de travail

Depuis le rapport conjoint de 2012, la gouvernance du cadre "Éducation et formation 2020" s'est améliorée, en particulier grâce au renforcement de la base de connaissances (le suivi de l'éducation et de la formation) et du caractère opérationnel des groupes de travail, ainsi qu'à la mise en place de plateformes régulières d'échanges entre les principales parties prenantes, telles que le forum "Éducation, formation et jeunesse". Il s'en dégage un consensus en faveur de l'approche décrite ci-après pour le prochain cycle de travail:

- ***Des éléments d'analyse solides et un suivi des progrès accomplis*** sont essentiels à l'efficacité du cadre "Éducation et formation 2020", et ils seront mis en œuvre en coopération avec Eurostat, le réseau Eurydice, le Cedefop, l'OCDE et d'autres organisations.
- Simplifier et ***rationaliser la présentation des rapports*** au sein du cadre "Éducation et formation 2020" reste une priorité et porter le cycle de travail à cinq ans y contribuera. On utilisera au mieux les faits et chiffres analytiques et actualisés fournis, par exemple par le réseau Eurydice et le Cedefop (ReferNet). En outre, dans les chapitres du suivi de l'éducation et de la formation consacrés aux pays, les données nationales actualisées seront également prises en compte si elles sont fiables d'un point de vue méthodologique.
- ***Le resserrement des liens entre les milieux de l'enseignement, des entreprises et de la recherche, ainsi que la participation des partenaires sociaux et de la société civile,*** permettront de renforcer l'impact du cadre "Éducation et formation 2020" et la pertinence des systèmes d'apprentissage pour accroître la capacité d'innovation de l'Europe. À cet égard, les alliances de la connaissance et les alliances sectorielles pour les compétences dans le cadre d'Erasmus+, les actions Marie Skłodowska-Curie et l'Institut européen d'innovation et de technologie dans le cadre d'Horizon 2020 sont des précurseurs. La coopération avec les parties prenantes bénéficiera aussi de l'impulsion du forum "Éducation, formation et jeunesse", du Forum européen Université-Entreprise, du forum EFP-Entreprises et des forums thématiques qui se tiennent dans les États membres. La coopération avec la société civile et les partenaires sociaux européens se poursuivra, afin de permettre une utilisation optimale de leurs compétences et de leurs capacités de communication.

Les outils du cadre "Éducation et formation 2020" ont fait leurs preuves mais n'ont pas toujours été véritablement efficaces au niveau national, notamment en raison d'un manque de synchronisation des activités, de lacunes dans la diffusion et de la faible prise de conscience nationale quant à l'utilité des résultats. La boîte à outils "Éducation et formation 2020" sera améliorée:

- Afin d'améliorer la transparence et la cohérence des activités "Éducation et formation 2020", la Commission - en coopération avec les États membres (y compris le trio des présidences du Conseil) - élaborera un **plan de travail évolutif indicatif "Éducation et formation 2020"**, assorti d'une liste et d'une description claire des principales activités et des occasions d'apprentissage par les pairs prévues pour les réunions informelles des hauts fonctionnaires, à savoir celles des directeurs généraux de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur ("réunions des DG") et du groupe de haut niveau dans le domaine de l'éducation et de la formation, des groupes de travail "Éducation et formation 2020", du groupe consultatif CEC et du groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence.
- À partir de 2016, une nouvelle génération de **groupes de travail**¹³ se penchera sur les **questions concrètes** du cadre "Éducation et formation 2020" énumérées en annexe. Leurs mandats seront proposés par la Commission et adaptés à la lumière des observations exprimées par les États membres, notamment par l'intermédiaire du Comité de l'éducation. Ces groupes rendront régulièrement compte de leurs travaux aux groupes informels de hauts fonctionnaires concernés (à savoir les réunions des DG et le groupe de haut niveau dans le domaine de l'éducation et de la formation), qui donnent des orientations et au Comité de l'éducation qui porte les résultats pertinents à la connaissance du Conseil. Des méthodes de travail innovantes seront encouragées et les résultats des groupes seront mieux diffusés, de manière à permettre un véritable partage des connaissances ainsi qu'à faciliter le travail de suivi.

¹³ Ces groupes de travail - d'abord créés par la Commission dans le cadre du programme de travail "Éducation et formation 2010" afin de mettre en œuvre la méthode ouverte de coordination dans le domaine de l'éducation et de la formation - servent d'enceinte pour l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine. Ils réunissent - sur la base d'une libre adhésion - des experts des États membres.

- **Les activités d'apprentissage entre pairs "Éducation et formation 2020"**, généralement menées au sein des groupes de travail, seront renforcées et permettront aux États membres confrontés à des enjeux stratégiques similaires de se regrouper pour travailler ensemble. **Desexamens par les pairs**, organisés en application du rapport conjoint 2012 sur une base volontaire et axés sur des défis particuliers dans certains pays, se sont révélés utiles dans le cadre des réunions informelles des DG mais nécessitent davantage de préparation et un dialogue interactif. Les **conseils** personnalisés **entre pairs** peuvent aussi être utilisés pour soutenir un programme de réforme national spécifique¹⁴.
- La **diffusion des bonnes pratiques** et des enseignements tirés des expériences passées, s'appuyant, le cas échéant, sur les données disponibles au niveau international, sera renforcée par l'organisation d'événements thématiques, des échanges d'apprentissage politique et des mécanismes de transfert et d'échange de connaissances sur ce qui fonctionne en matière d'éducation. Pour que les acteurs de l'éducation et de la formation puissent plus facilement exploiter certains résultats importants du cadre "Éducation et formation 2020", on veillera tout particulièrement à ce que les messages essentiels soient diffusés dans les langues officielles de l'UE, en fonction des moyens disponibles. En outre, les modes de diffusion seront inscrits dans les mandats des groupes de travail "Éducation et formation 2020" et figureront dans le plan de travail évolutif.
- Il sera systématiquement fait appel au **suivi de l'éducation et de la formation**, articulé avec le Semestre européen et générant des données thématiques et actualisées par pays, pour alimenter les débats stratégiques au niveau du Conseil, ainsi qu'au Parlement européen lors des débats sur les enjeux et les réformes en matière d'éducation.
- Le potentiel du **programme Erasmus+** sera pleinement exploité pour accroître l'impact des outils du cadre "Éducation et formation 2020", y compris en ancrant la préparation des expérimentations stratégiques au niveau des groupes de travail et en utilisant les données rassemblées grâce à des projets d'excellence.

¹⁴ Les conseils entre pairs sont un instrument qui rassemble, sur une base volontaire et transparente, des pairs experts de quelques administrations nationales pour apporter des conseils extérieurs à un pays occupé à définir des orientations politiques importantes. Ceprocessus dépasse le cadre du partage d'informations et offre une enceinte où l'on peut trouver des solutions à des défis nationaux dans le cadre d'un atelier participatif.

- Si des mesures positives ont été prises pour promouvoir la coopération en matière d'éducation et de formation avec le Comité de l'emploi à la suite du rapport conjoint 2012, il est encore possible de trouver des moyens d'améliorer et de mieux structurer cette relation, par exemple en cherchant à rassembler des données pour pouvoir mener un débat factuel sur les questions relatives au capital humain, conformément aux conclusions du Conseil (EPSCO) du 9 mars 2015.
 - Renforcer la coopération à la fois au sein du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" et avec les autres formations du Conseil.
-

DOMAINES PRIORITAIRES POUR LA COOPÉRATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Le bilan à mi-parcours a confirmé la pertinence des quatre *objectifs stratégiques* du cadre "Éducation et formation 2020" fixés par le Conseil en 2009, à savoir:

1. faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité deviennent une réalité;
2. améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation;
3. favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active;
4. encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Dans le cadre de ces objectifs stratégiques, le bilan dressé a mis en évidence l'objectif commun des États membres, qui est de rationaliser les actuels domaines d'action prioritaires. Le tableau ci-après propose de réduire de 13 à 6 le nombre de *domaines prioritaires*, dont chacun peut contribuer à un ou plusieurs objectifs stratégiques pour la période allant jusqu'en 2020, alimentant les priorités stratégiques globales de l'UE et en parfaite cohérence avec celles-ci.

Dans le tableau ci-après, les domaines prioritaires se déclinent en autant de *questions concrètes*, le Conseil ayant demandé que des éléments plus concrets soient fournis afin d'orienter les futurs travaux. Ces domaines d'action feront l'objet d'un suivi grâce aux méthodes de travail du cadre "Éducation et formation 2020" et à sa boîte à outils; ils i) constituent un défi commun pour les États membres et ii) révèlent la valeur ajoutée induite quand on les aborde au niveau européen. Les *questions concrètes* serviront de base aux mandats de la prochaine génération de groupes de travail d'"Éducation et formation 2020".

Les États membres choisiront, conformément à leurs priorités nationales, les domaines et questions auxquels ils souhaitent apporter leur contribution (travail et coopération).

DOMAINES PRIORITAIRES	Questions concrètes
1 Connaissances, qualifications et compétences pertinentes et de qualité, développées pendant toute la durée de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, axées sur les acquis d'apprentissage, pour favoriser l'employabilité, l'innovation, une citoyenneté active et le bien-être	i. Multiplier les actions stratégiques ciblées afin de réduire, dans l'ensemble de l'Europe, les problèmes de faible maîtrise des compétences de base en langues, en lecture et écriture, en mathématiques, en sciences et dans le domaine numérique. ii. Renforcer l'acquisition de compétences transversales et de compétences clés, conformément au cadre de référence relatif aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en particulier les compétences numériques et linguistiques et l'esprit d'entreprise. iii. Relancer et poursuivre des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie et s'intéresser aux phases de transition dans l'éducation et la formation, tout en favorisant, par un accompagnement de grande qualité, les transitions vers et entre l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation et la formation des adultes, y compris l'apprentissage non formel et informel, ainsi que de l'éducation et de la formation vers le travail. iv. Favoriser un accès généralisé et équitable à des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants qui soient abordables et de qualité, notamment pour les plus défavorisés, et renforcer le code de qualité dans ce domaine. v. Réduire le décrochage scolaire en soutenant des stratégies en milieu scolaire qui privilégient une approche globale et inclusive de l'éducation axée sur l'apprenant, en encourageant des solutions de "deuxième chance", et en favorisant des environnements d'apprentissage et des pédagogies efficaces. vi. Renforcer la pertinence de l'enseignement supérieur au regard du marché du travail et de la société, notamment par une compréhension plus fine et prospective des besoins et performances du marché du travail, par exemple en assurant un suivi de la carrière des diplômés, en encourageant à élaborer des programmes de cours, à mettre en place davantage de formations en milieu professionnel et à intensifier la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les employeurs.

		vii. Mettre en œuvre les résultats à obtenir à moyen terme issus des conclusions de Riga en ce qui concerne l'enseignement et la formation professionnels (voir détails à la fin du texte), tout en renforçant l'Alliance européenne pour l'apprentissage et en anticipant davantage les besoins du marché du travail en matière de qualifications. viii. Mettre en œuvre l'agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes (voir détails à la fin du texte).
--	--	---

DOMAINES PRIORITAIRES		Questions concrètes
2	Éducation inclusive, égalité, équité, non-discrimination et promotion des compétences civiques	i. Tenir compte de la diversité croissante des apprenants et améliorer l'accès à un enseignement général et à des formations inclusifs et de qualité, destinés à tous les apprenants, y compris aux groupes défavorisés, comme les apprenants qui ont des besoins particuliers, les migrants nouvellement arrivés, les personnes issues de l'immigration et les Roms, tout en luttant contre la discrimination, le racisme, la ségrégation, le harcèlement (comprenant notamment le cyberharcèlement), la violence et les stéréotypes. ii. Se pencher sur la question des inégalités en matière d'éducation et de formation entre les hommes et les femmes et de l'inégalité des chances entre les sexes et promouvoir des choix éducatifs plus équilibrés à cet égard. iii. Faciliter une réelle acquisition de la ou des langues d'enseignement et de travail par les migrants au moyen de l'apprentissage formel et non formel. iv. Encourager l'acquisition de compétences civiques, interculturelles et sociales, la compréhension et le respect mutuels, ainsi que l'adhésion aux valeurs démocratiques et aux droits fondamentaux à tous les niveaux de l'éducation et de la formation. v. Renforcer l'esprit critique, ainsi que l'éducation aux médias et au numérique.

DOMAINES PRIORITAIRES		Questions concrètes
3	Éducation et formation ouvertes et innovantes, entrant notamment de plain-pied dans l'ère numérique	i. Continuer à étudier le potentiel des pédagogies innovantes et dynamiques telles que l'enseignement interdisciplinaire et les méthodes participatives, afin de renforcer le développement de qualifications et de compétences pertinentes et de haut niveau, tout en encourageant l'éducation inclusive, y compris pour les apprenants défavorisés ou handicapés. ii. Encourager la coopération en favorisant la participation des apprenants, des enseignants, des formateurs, des responsables d'établissement et des autres membres du personnel éducatif, des parents et de la communauté locale au sens large, comme par exemple les groupes de la société civile, les partenaires sociaux et les entreprises. iii. Renforcer les synergies entre l'enseignement, la recherche et les activités en matière d'innovation, dans la perspective d'une croissance durable, en s'appuyant sur les avancées obtenues dans l'enseignement supérieur, et en portant une attention renouvelée à l'enseignement et à la formation professionnels et aux écoles. iv. Promouvoir l'utilisation des TIC en vue d'améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation à tous les niveaux. v. Améliorer la disponibilité et la qualité des ressources éducatives libres et numériques et des pédagogies à tous les niveaux de l'enseignement, en coopération avec les communautés "open source" européennes. vi. S'atteler au développement des compétences numériques à tous les niveaux de l'apprentissage, y compris non formel et informel, en réponse à la révolution numérique.

DOMAINES PRIORITAIRES		Questions concrètes
4	Soutien appuyé aux enseignants, aux formateurs, aux responsables d'établissement et aux autres membres du personnel éducatif	i. Renforcer le recrutement, la sélection et le soutien à l'entrée en service des candidats les plus aptes et les plus qualifiés pour la profession d'enseignant. ii. Renforcer l'attrait de la profession d'enseignant, pour les hommes comme pour les femmes, et le statut de cette profession. iii. Soutenir la formation initiale et le développement professionnel continu à tous les niveaux, en particulier pour faire face à la diversité croissante des apprenants et au décrochage scolaire, et favoriser l'apprentissage en milieu professionnel, les compétences numériques et les pédagogies innovantes, notamment au moyen d'instruments de l'UE tels que le jumelage électronique (eTwinning), le portail School Education Gateway et la plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe (EPALE). iv. Encourager la promotion de l'excellence à tous les niveaux de l'enseignement, dans la conception des programmes de formation des enseignants, dans l'organisation de l'apprentissage et la mise en place de structures d'incitation, et rechercher de nouveaux moyens d'évaluer la qualité de la formation des enseignants.

DOMAINES PRIORITAIRES		Questions concrètes
5	Transparence et reconnaissance des compétences et des qualifications pour faciliter l'apprentissage et la mobilité de la main-d'œuvre	i. Favoriser la transparence, l'assurance de la qualité, la validation et donc la reconnaissance des compétences et/ou qualifications, y compris lorsqu'elles sont acquises au moyen des ressources offertes par l'apprentissage numérique, en ligne et ouvert, ou par l'apprentissage informel et non formel. ii. Simplifier et rationaliser les outils en matière de transparence, de documentation, de validation et de reconnaissance qui impliquent des contacts directs avec les apprenants, les travailleurs et les employeurs et poursuivre la mise en œuvre du cadre européen des certifications et des cadres nationaux de certification. iii. Encourager la mobilité des élèves, des apprentis, des étudiants, des enseignants, des membres du personnel éducatif et des chercheurs. iv. Mettre en place des partenariats stratégiques et des cours communs, notamment en renforçant l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels.
6	Investissements durables, qualité et efficacité des systèmes d'enseignement et de formation.	i. Étudier les possibilités offertes par le plan d'investissement pour l'Europe dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment en encourageant des modèles de financement propres à attirer des acteurs et des capitaux privés. ii. Encourager les États membres à se fonder sur des données probantes dans l'élaboration des politiques, notamment l'évaluation des systèmes d'enseignement et de formation, pour assurer le suivi des politiques et concevoir des réformes qui assurent plus efficacement un enseignement de qualité. iii. Favoriser des moyens innovants de garantir des investissements durables dans l'éducation et la formation, examiner les formes de financement fondé sur les résultats et les systèmes de partage des coûts, le cas échéant.

PRIORITÉS SPÉCIFIQUES

DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS ET DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DES ADULTES JUSQU'EN 2020

Les priorités et les résultats à obtenir d'ici 2020 doivent être précisés, et adoptés via le présent rapport conjoint, dans l'optique des programmes sectoriels relatifs à l'enseignement et à la formation professionnels (le processus de Bruges/Copenhague) et à l'éducation et la formation des adultes.

I. ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS (EFP):

Dans les conclusions de Riga du 22 juin 2015, la nouvelle série de résultats à obtenir à moyen terme¹⁵ dans le domaine de l'EFP pour la période 2015-2020 est la suivante:

- Promouvoir la **formation en milieu professionnel** sous toutes ses formes, en accordant une attention particulière aux formations en apprentissage, en associant les partenaires sociaux, les entreprises, les chambres professionnelles et les organismes d'EFP, ainsi qu'en encourageant l'innovation et l'esprit d'entreprise.
- Développer davantage les mécanismes d'**assurance de la qualité** dans l'EFP, conformément aux recommandations du CERAQ¹⁶ et, dans le cadre des systèmes d'assurance de la qualité, veiller à assurer des **retours d'information et d'expériences** continus **vers les systèmes d'EFP initiaux (EFPI) et d'EFP continus (EFPC)**¹⁷ fondés sur les acquis d'apprentissage.
- Améliorer l'**accès à l'EFP et aux qualifications pour tous** grâce à des systèmes plus flexibles et plus perméables, notamment en proposant des services d'orientation efficaces et intégrés et en permettant la validation de l'apprentissage non formel et informel.
- Renforcer les **compétences clés** dans les programmes d'EFP et multiplier les possibilités réelles d'acquérir ou de développer ces compétences dans le cadre de l'EFPI et de l'EFPC.

¹⁵ http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/doc/2015-riga-conclusions_en.pdf (en langue anglaise).

¹⁶ JO C 155 du 8.7.2009.

¹⁷ JO C 324 du 1.12.2010, p. 5.

- Permettre un accès systématique aux programmes de **formation professionnelle initiale et continue des enseignants, des formateurs et des mentors de l'EFP**, à la fois en milieu scolaire et en milieu professionnel, et multiplier les occasions d'y participer.

II. ÉDUCATION ET FORMATION DES ADULTES:

L'agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes¹⁸ que le Conseil a adopté en 2011 a mis en avant un certain nombre de domaines prioritaires pour la période 2012-2014 mais les a placés dans une perspective à plus long terme, conformément aux quatre objectifs stratégiques d'"Éducation et formation 2020". Les priorités spécifiques sur lesquelles les États membres, avec le soutien de la Commission européenne, devraient mettre l'accent jusqu'en 2020 pour s'inscrire dans la vision à long terme de l'agenda, sont les suivantes:

- **Gouvernance:** garantir la cohérence entre l'éducation et la formation des adultes et d'autres domaines d'action, améliorer la coordination, l'efficacité et l'adéquation de celles-ci avec les besoins de la société, de l'économie et de l'environnement; augmenter, le cas échéant, les investissements, tant publics que privés.
- **Offre et adhésion:** augmenter de manière significative l'offre d'éducation et de formations de haute qualité pour les adultes, surtout en ce qui concerne les compétences en lecture et écriture, en calcul ou les compétences numériques, et favoriser l'adhésion à cette offre grâce à des stratégies efficaces d'information, d'orientation et de motivation qui ciblent plus particulièrement les groupes qui en ont le plus besoin.
- **Flexibilité et accès:** élargir l'accès en augmentant les possibilités de bénéficier de formations en milieu professionnel et en utilisant les TIC de manière efficace; mettre en place des procédures pour cerner et évaluer les compétences des adultes peu qualifiés et offrir aux personnes ne possédant pas le niveau de qualifications 4 du CEC suffisamment de possibilités de bénéficier de secondes chances menant à des qualifications reconnues par le CEC.
- **Qualité:** améliorer l'assurance de la qualité, y compris le suivi et l'analyse d'impact, améliorer la formation initiale et continue des formateurs d'adultes et collecter les données nécessaires sur les besoins à cibler et les formations à mettre sur pied dans ce domaine.

¹⁸ JO C 372 du 20.12.2011, p. 1.

Europe 2020 – Semestre européen 2016

Plan national de Réforme (PNR) du Luxembourg dans le domaine de l'éducation et de la formation

Objectif européen:

« améliorer les niveaux d'éducation, en particulier en s'attachant à réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % et en portant à 40 % au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent »

Chiffres du décrochage scolaire

Le Luxembourg affichait en 2014 une moyenne de 6,1% d'après l'*Enquête Force de Travail* (EFT), d'Eurostat.

Au Luxembourg un système informatique de gestion centralisée des élèves permet d'identifier les élèves qui quittent leur école, soit en cours, soit en fin d'année scolaire sans avoir obtenu un diplôme ou une certification finale. Un relevé mensuel de ces jeunes en arrêt scolaire est envoyé aux bureaux régionaux de l'Action locale pour jeunes (ALJ). Les collaborateurs de l'ALJ contactent ces jeunes afin de déterminer les raisons qui ont entraîné l'arrêt des études et afin de les aider à retrouver une formation ou à s'intégrer sur le marché du travail.

Étude		Nombre d'élèves ayant quitté l'école	Durée période	Nombre moyen mensuel	Taux de décrochage
1	2003-2004	1.984	12 mois	165,3	17,20%
2	2005-2006	2.422	18 mois	134,6	14,90%
3	2006-2007	1.320	12 mois	110	9,40%
4	2007-2008	1.928	12 mois	160,7	11,20%
5	2008-2009	1.690	12 mois	140,8	9,00%
6	2009-2010	1.660	12 mois	138,3	9,00%
7	2010-2011	1.888	12 mois	157,3	9,00%
8	2011-2012	1.680	12 mois	140	9,20%
9	2012-2013	1.643	12 mois	136,9	11,60%
10	2013-2014	1699	12 mois	141,6	13 %

Mesures en faveur du maintien scolaire

Les mesures que le Luxembourg a mis ou est en train de mettre en place coïncident avec les principales conclusions du symposium sur la lutte contre le décrochage scolaire que le Luxembourg a organisé en 2015 dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'UE, à savoir :

1. Mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire

- Un sommet de l'éducation qui a eu lieu en décembre 2015 a été consacré à la réussite scolaire. Il constitue le point de départ des réflexions sur l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire.
- Un **Observatoire du maintien scolaire** planifié depuis 2014 sera mis en place en 2016. Il coordonnera les efforts en faveur des élèves menacés de décrochage et initiera des démarches innovantes pour les amener à une certification reconnue ;

2. Promotion de la prévention en créant des synergies dans les régions

- **L'orientation scolaire et professionnelle** sera améliorée et plus cohérente suite au projet de loi (6787) du 6 février 2015 sur l'organisation de la Maison de l'orientation.
- Des **guichets uniques** seront mis en place dans les régions. Ils réuniront les acteurs scolaires et extrascolaires pour une meilleure prise en charge des élèves et de leurs parents.

3. Développement d'une approche globale de l'école

- Le projet de loi sur l'orientation scolaire et professionnelle introduira l'obligation pour chaque lycée de définir sa propre **démarche d'orientation**.
- La collaboration avec les parents sera promue, notamment au niveau des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique.
- La promotion de projets culturels, notamment pour les élèves fragilisés du régime préparatoire, permet à ceux-ci d'apprendre différemment, de découvrir et de promouvoir leurs talents.

4. Transitions scolaires plus souples et plus transparentes

- La **pratique d'orientation au cycle 4** de l'enseignement fondamental sera adaptée pour responsabiliser et épauler davantage les acteurs impliqués, tenir compte de l'offre scolaire plus diversifiée et rapprocher l'enseignement fondamental de l'enseignement secondaire.
- Des **profils d'accès** seront définis pour l'accès à la formation professionnelle en classe de 10^e. Ils guideront les élèves dans leur préparation pour accéder aux différentes formations et permettront une orientation plus ciblée vers la formation convoitée.

5. Offre scolaire plus diversifiée

- Depuis la rentrée 2015-2016, des filières francophones sont offertes aux classes inférieures du Lycée classique de Diekirch (enseignement secondaire et enseignement secondaire technique) et du Lycée Mathias Adam (enseignement secondaire technique).
- La **structure VTT** (Verhalen, Testen a Trainéieren) propose une scolarisation et un encadrement pour les jeunes âgés de 11 à 15 ans atteints de troubles de comportement sévères et menacés de décrochage scolaire ;
- la **Plateforme Accrochage Scolaire** (PAS) : un dispositif mis en œuvre depuis 2013 dans deux lycées vise l'évaluation systémique du risque de décrochage scolaire chez les élèves de 10^e (enseignement secondaire technique) et de IV^e (enseignement secondaire) (prises en charge individuelles et interventions dans les classes) ;

- Création et amélioration **d'offres scolaires** existantes pour des élèves en difficulté, l'École de la 2^e chance, les classes mosaïques pour élèves au comportement difficile, les classes spécifiques pour redoublants, les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP).

6. Formations initiale et continue appropriées pour le personnel enseignants et socio-éducatif

- Un **Bachelor en Sciences de l'Éducation** sera mis en place. Il mettra un accent particulier sur les troubles cognitifs spécifiques, tels que les troubles du langage et des apprentissages, comme la dyslexie, la dysorthographe, la dysphasie, la dyspraxie et la dyscalculie ;
- Un **Master in Secondary Education** sera offert à partir de la rentrée 2016-2017 ;
- L'**Institut de formation de l'Éducation nationale** mettra en place un dispositif cohérent de stages d'insertion professionnelle et de formation continue pour l'ensemble du personnel enseignant et socio-éducatif ;

7. Un dispositif de remédiation renforcé

- Chaque lycée sera amené à élaborer une **démarche de remédiation** dans le cadre d'une autonomie élargie. Une plus grande marge de manœuvre sera accordée aux écoles pour leur permettre de faire les choix pédagogiques adaptés à leurs besoins spécifiques.

8. Renforcement du lien entre parents et école

- Le ministère entend mettre en place une **représentation des parents** qui serait mieux ancrée dans l'enseignement secondaire et secondaire technique.
- Dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle, la collaboration avec les parents sera promue, notamment au niveau des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

En outre, un **suivi systématique** des décrocheurs continuera à être assuré par l'Action locale pour jeunes (ALJ). Le ministère travaille également sur l'élaboration de **supports et campagnes pour sensibiliser** les familles à l'importance de soutenir leurs enfants dans leur scolarité, et à l'impact que ce soutien a sur la motivation et la réussite des enfants (Family Learning).

Enfin, la formation des adultes offrira, dans le cadre de la deuxième voie de qualification, un nouveau dispositif permettant d'élever le niveau de 9^e des jeunes et adultes qui n'ont pas atteint le niveau de 9^e requis pour réaliser leurs projets professionnels. La formation se base sur les programmes des classes de 9^e pratique, 9^e polyvalente et 9^e technique donnant accès au CCP, au DAP, à la formation de technicien et au régime technique. Le projet de formation est formalisé par une convention de formation et à la fin du parcours les apprenants reçoivent un bulletin, un complément descriptif des compétences acquises et un avis d'orientation.

Projets en faveur du maintien scolaire

- le projet transfrontalier Comenius Regio : « *La culture au service de la réussite scolaire* » ;
- le projet Erasmus+ « *Training Without Borders* », un projet européen, inscrit sur le territoire de la Grande Région (Luxembourg, France, Belgique) ;
- les projets contre l'exclusion scolaire dans les lycées : quelque 50 projets dans une vingtaine de lycées ;

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus visent à tenir compte de la grande complexité du système scolaire luxembourgeois qui est caractérisé par

1. une population scolaire de plus en plus hétérogène
2. des évolutions rapides en terme de besoins du marché de travail et
3. des incertitudes grandissantes pour ce qui est de la définition de stratégies à moyen et à long terme au niveau personnel et institutionnel.

La multiplication des différents leviers d'actions est en quelque sorte l'invariant qui caractérise la démarche au Luxembourg et qui rend à son action une cohérence nationale indiscutable.